

ASSURANCES & SÉCURITÉ

LE MAGAZINE DE L'ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES DU CAMEROUN



FOCUS

Formation du secteur des assurances sur les nouveautés de la Loi de Finances 2024



EVENEMENT

48^{ème} Assemblée Générale de la FANAF à Nouakchott

VIE DE L'ASAC

Chiffre d'affaires provisoire 2023 du marché des assurances au Cameroun

ON VOUS A COMPRIS !
CONSULTEZ VOTRE ASSUREUR,
IL VOUS ACCOMPAGNE
SUR TOUS VOS PROJETS



ASAC

Association des Sociétés
d'Assurances du Cameroun



SOMMAIRE

04	Éditorial L'impératif de l'assainissement de notre marché	24	Ça bouge !
06	Actualité • Fusion approuvée pour les filiales d'assurance de Sanlam et Allianz en Côte d'Ivoire et au Sénégal • Divers	26	Votre avis compte Assainissement du marché des assurances : parole à l'homme de la rue
13	Évènement 48 ^{ème} Assemblée Générale de la FANAF à Nouakchott	28	Les métiers de l'assurance Le métier de Mandataire Non Salarié
18	Focus Formation du secteur des assurances sur les nouveautés de la Loi de Finances 2024	30	Emploi
20	Vie de l'ASAC • Chiffre d'affaires provisoire 2023 du marché des assurances au Cameroun • Changement d'adresse des bureaux du Secrétariat Exécutif de l'ASAC	39	Instant fun / Jeu
		41	Membres de l'ASAC

ÉQUIPE DU JOURNAL

Directeur de Publication
Thierry KEPEDEN

Directeur de Publication Délégué
Vincent ONGONO

Administration
Emmanuel EBONGO

Comité Editorial
Commission Communication de l'ASAC

Rédacteur en Chef
Fortune NOUKOUA

Ont collaboré :

Flora BELLE
Larissa BONGAM
Vanessa MBOULE
Felicia NKONDOCK
Ahmed YOMBO
Christian OMOKO
Julien NGUE
Pierre MBOUMMA
Alfred NKOYOG
Daniel DOUALLA
Benoît MENDZANA



Edito

L'impératif de l'assainissement de notre marché



Chers Confrères, Chers Lecteurs,

Depuis le 24 février 2024, nous avons mis à votre disposition les chiffres provisoires de notre marché pour l'année écoulée. Au 31 décembre 2023, notre chiffre d'affaires provisoire est de 272,44 milliards FCFA, en hausse de 6,28% par rapport aux 256,34 milliards FCFA réalisés en 2022. Les primes non vie progressent de 8,91% pour s'établir à 183,65 milliards FCFA. L'activité vie et capitalisation clôture, pour sa part, l'exercice 2023, avec une croissance de 1,23%, soit 88,79 milliards FCFA de réalisations.

Ces chiffres bien qu'en nette progression demeurent loin de nos attentes, de nos objectifs, et du potentiel réel de notre marché. Mais il est important de contextualiser l'appréciation des performances 2023 à la conjoncture économique ambiante et l'évolution globale de notre économie.

En marge de ces chiffres, l'année 2023 a été principalement marquée par l'Assemblée Générale électorale du 26 septembre 2023 de l'ASAC, l'entrée en production de la plateforme HUB - ASAC - API, le kick-off du renouvellement communicationnel de l'ASAC suivi d'une campagne de communication en affichages et canaux digitaux pendant deux (02) mois, le lancement du Comité d'apurement des recours et sinistres, l'acquisition par l'Association d'un terrain bâti à Akwa - Douala.... Je voudrai témoigner ma gratitude à chacun d'entre vous pour son implication dans ces importants projets pour l'avenir de notre métier, de notre Association.

Chers Confrères, Chers Lecteurs,

A l'installation du Bureau Exécutif réélu, nous nous sommes engagés à mettre toutes les actions en œuvre pour le développement du marché de l'assurance afin qu'il contribue à hauteur de 2% du PIB à l'horizon 2030 conformément aux objectifs de la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30).

L'on peut citer comme actions :

- La poursuite de l'assainissement de notre marché en Non-Vie ;
- Le développement du chiffre d'affaires du marché dont les principaux leviers sont l'optimisation des couvertures existantes (obligatoires et facultatives), l'introduction de nouvelles couvertures d'assurances obligatoires, l'adoption d'une fiscalité propice au développement de l'assurance vie ;
- La transition digitale de l'ASAC avec comme finalité la dématérialisation de l'attestation d'assurance automobile ;
- L'amélioration de la cadence de règlement des sinistres ;
- La sensibilisation et la communication sur les métiers et les produits d'assurance ;
- La construction de l'immeuble siège de l'ASAC.

A mi-parcours de la première année du second mandat du Bureau Exécutif, nous pouvons vous rassurer de la bonne évolution des différents chantiers précités. Nous en parlerons dans nos prochains numéros.

Dans l'intervalle, vous trouverez principalement dans ce 46^{ème} numéro d'Assurances & Sécurité, l'actualité de notre marché (le chiffre d'affaires provisoire 2023, les incidences de la nouvelle Loi de Finances 2024...), un focus sur les événements ayant marqué notre secteur (la 48^{ème} Assemblée Générale de la FANAF, la fusion SanlamAllianz, ...), un clin d'œil au métier de mandataire non salarié, et l'avis de nos partenaires.

Permettez-moi à présent de souhaiter à tous et à chacun une belle et fructueuse année 2024. Que tous les leviers de progression de notre marché soient activés pour converger vers nos objectifs.

Bonne lecture à tous.

Thierry KEPEDEN
Président de l'ASAC



The urgent need to improve our market

Edito

Dear Colleagues, Dear Readers,

Since 24 February 2024, we communicated to you the temporary figures of our market for the previous year. As of 31 December 2023, our temporary turnover stood at 272.55 billion FCFA thus witnessing an increase of 6.32% compared to 256.34 billion FCFA realized in 2022. Non – life premiums increased by 8.9% giving an amount of 183.65 billion FCFA. On its part, the life and capitalization branch ended with a growth of 1.23% thus giving an amount of 88.7 billion FCFA production.

Though these figures have clearly increased, they still remain far from our expectations, our objectives and the actual potential of our market. But it is important to contextualize the appreciation of the 2023 performance to the current economic situation and the overall situation of our economy.

On the sidelines of these figures, the year 2023 was mainly marked by the ASAC elective General Assembly of 26 September 2023, the entry into production of the HUB – ASAC – API platform, the kick –off of the new ASAC communicative followed by a bill posting and digital channel communication campaign for two (02) months, the launch of the recourse and claims discharge Committee, the acquisition by the Association of a developed land in Akwa-Douala..... I wish to express my gratitude to each one of you for your involvement in these important projects for the future of our profession, our Association.

Dear Colleagues, Dear Readers,

Upon the installation of the re-elected Executive Bureau, we undertook to take all necessary measures for the development of the insurance market so that it can contribute to the tune of 2% to the Gross Domestic Product (GDP) by the year 2030 in accordance with the objectives of the 2030 National Development Strategy (SND30).

We can mention as actions undertaken:

- *The continued improvement of our Non-Life market;*
- *The improvement of the market's turnover whose main levers are the optimization of the existing coverage (compulsory and optional), the introduction of new compulsory insurance coverage policies, the adoption of a new tax system favorable for the development of life insurance;*
- *The digital transition of ASAC with the purpose being the dematerialization of the automobile insurance certificate;*
- *The improvement of the claims settlement rate;*
- *The sensitization and communication on insurance professions and products;*
- *Construction of the ASAC head office building.*

Mid-way into the first year of the Executive Bureau's term of office, we can reassure you of the smooth evolution of the various projects mentioned above. We shall discuss it in our next editions.

In the meantime, you will mainly find in this 46th edition of Insurance 8 Security the current situation of our market (the 2023 temporary business turnover, the effects of the new 2042 finance law), a focus on the events that marked our sector (the 48th FANAF General Assembly, the Sanlam – Allianz merger,), a glimpse on the self-employed insurance representative profession, and the opinion of our partners.

Permit me now to wish each and every one of you a beautiful and prosperous year 2024. May all the levers of progression of our market be activated so as to converge towards our objectives.

Best regards.

Thierry KEPEDEN
Président de l'ASAC

ACTUALITE

Fusion approuvée pour les filiales d'assurance de Sanlam et Allianz en Côte d'Ivoire et au Sénégal



La Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) de la Conférence Interafricaine des Marchés d'assurance (CIMA) a marqué son accord aux projets de fusion en Côte d'Ivoire, des filiales d'assurance IARD et Vie de Sanlam et Allianz, et au Sénégal pour les entités opérationnelles Vie. Une nouvelle équipe dirigeante a été mise en place au sein des structures issues de la fusion dans chaque pays.

En Côte d'Ivoire et au Sénégal, les filiales d'assurances IARD et Vie de Sanlam et Allianz ont reçu l'approbation de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA) à engager les processus de fusions.

L'annonce faite le **29 février 2024** en Côte d'Ivoire au sujet de la Joint-Venture SanlamAllianz, donne naissance à deux entités fusionnées, à savoir **SanlamAllianz Côte d'Ivoire Assurances** pour l'IARD et **SanlamAllianz Côte d'Ivoire Assurances Vie** pour l'activité vie.

Quant au Sénégal, l'approbation par la CRCA de la CIMA le 17 février 2024 annonce la fusion des entités Sanlam et Allianz sur les marchés de l'assurance vie. Après changement de dénomination, l'entité issue de cette fusion devrait s'appeler officiellement SanlamAllianz Sénégal Assurances Vie.

Sous réserve de l'approbation de la CRCA, la nouvelle équipe dirigeante en Côte d'Ivoire est la suivante :

M. Mamadou G. K. Kone, Directeur Général de SanlamAllianz Côte d'Ivoire Assurances et Directeur Général Pays ;

M. Philippe Attobra, Directeur Général de SanlamAllianz Côte d'Ivoire Assurances Vie.

Au Sénégal, le groupe SanlamAllianz confirme également la nomination de **Monsieur Chadwick VAN VACAS** comme Directeur Général de cette nouvelle entité.

Ces opérations permettent désormais aux marchés d'assurances ivoiriens et sénégalais de bénéficier de l'expertise combinée de deux grands Groupes d'assurances dotés de plus de 200 ans d'expérience, connus et reconnus à l'échelle africaine et mondiale. Elles devraient également participer considérablement au développement de l'industrie des assurances dans ces pays, grâce à une offre innovante de produits et services adaptés à tous les segments de marchés.

Flora BELLE & Ahmed YOMBO

08 March 2024: Insurers celebrate the International Day of Women's Rights

The 39th edition of the International Day of Women's Rights (JIF) in Cameroon was placed under the theme chosen by the United Nations which is: "Investing for women: accelerating the rhythm". This theme requires us to reflect on the strategies that can help to guarantee the Rights of Women and Girls in all aspects of life, in order to attain a veritable equity.

Women "Insures" as usual displayed ingenuity during all the activities of this celebration which mark a step forward in the improvement of women's conditions.

Thus, on this International Day of Women's Rights we wish to honor our incredible female colleagues who constitute the strength of our industry. Their integrity, their methodology and their radically innovative spirit are the invaluable assets in our domain where precision and rigor are essential.

The importance of gender and the need to intervene in Africa's insurance industry

From what we notice, the insurance sector in Africa and particularly in the CIMA zone is faced with an obvious imbalance in terms of gender. Women are under-represented at all levels (from the bottom to the summit). This situation

is prejudicial both for women and insurance companies.

In order to remedy this situation, the Federation of African National Insurance Companies (FANAF) recommends the **"Initiative Genre FANAF"** project whose objective is to promote the mixing of sexes and gender equality in the insurance industry, develop insurance in Africa for a better coverage of women, encourage the progress of professional insurance women in management and decision-making positions. In order to implement this project, it suggests to its members to:

- Implement significant measures and participate in this movement;
- Promote the participation of women in the insurance sector in the zone;
 - Encourage the promotion of women to responsibility and decision-making positions;
 - Make accompaniment through training and lobbying;
 - Put in place a gender Committee with local relays.

FANAF having the vision of a more inclusive and egalitarian insurance industry in Africa believes that the success of this initiative will help to significantly improve the living conditions of women and contribute in the economic development of the zone.

From the preceding, we call for the acceleration of the feminization of the insurance sector in Africa in general and particularly in Cameroon. More women in posts of responsibility, more women in management teams, more women to break the codes and make practices to evolve!

Julien NGUE



INITIATIVE GENRE | **FANAF**

ASSURANCE S'ÉCRIT AU féminin

8 JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Dans un monde où l'égalité des chances n'est pas juste un idéal mais une nécessité, prenons l'initiative de transformer l'Assurance en zone FANAF.

Nous croyons en un avenir où chaque femme en Afrique bénéficie d'une couverture d'assurance adéquate, soutenant non seulement son autonomie économique mais aussi la croissance de tout un continent. Rejoignez-nous dans cette mission cruciale.

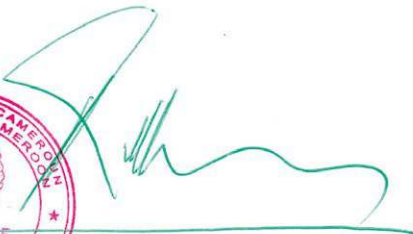
Ensemble, façonnons un avenir plus inclusif et équitable, où chaque femme est protégée, valorisée et assurée.

After the memorable moments coupled with round table conference and debates, cleanliness operations, sporting activities, charitable and sensitization campaigns, defile all concluded by a lunch; lets discover in images the highlights of this celebration in the various ASAC member insurance companies.





Contrôle administratif des intermédiaires d'assurances

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN PAIX-TRAVAIL-PATRIE MINISTÈRE DES FINANCES SECRÉTARIAT GENERAL DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR, DE LA COOPÉRATION FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE DIRECTION DES ASSURANCES		REPUBLIC OF CAMEROON PEACE-WORK-FATHERLAND MINISTRY OF FINANCE GENERAL SECRETARIAT DIRECTORATE GENERAL OF THE TREASURY, FINANCIAL AND MONETARY COOPERATION INSURANCE DIRECTORATE
Yaoundé le		
LE MINISTRE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES DU CAMEROUN (ASAC). BP : 1136 FAX : 33 42 44 99 DOUALA		
Objet : Contrôle administratif des intermédiaires d'assurances. Monsieur le président ; Dans le cadre de la surveillance permanente du marché des Assurances, mon département ministériel procédera sur l'ensemble du territoire national, au contrôle des intermédiaires et bureaux directs d'assurances. L'objectif essentiel de cette action dont la première phase pourrait avoir lieu du 1^{er} juillet au 11 août 2024, et la deuxième phase du 1^{er} octobre au 11 novembre 2024, est d'écarter du marché des assurances tous les opérateurs du secteur exerçant en marge de la réglementation. Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.		
		
 Louis Paul MOTAZE		

Contrôle de gestion des intermédiaires d'assurances par la Tutelle



ON VOUS A COMPRIS !
**PLACEZ LE PATRIMOINE
FAMILIAL SOUS HAUTE
PROTECTION GRÂCE A
L'ASSURANCE HABITATION**



ASAC

Association des Sociétés
d'Assurances du Cameroun



f ASAC in Officiel ASAC @ASAC_OFFICIEL

EVENEMENT

48^{ème} Assemblée Générale de la FANAF à Nouakchott



Du 18 au 22 février 2024, au Palais des Congrès de Nouakchott, en Mauritanie s'est tenue la **48^{ème} Assemblée Générale de la Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF)**. Ces assises étaient placées, sous le haut patronage de son Excellence **Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani**, Président de la République de la Mauritanie.

Organisé par la FANAF, en partenariat avec l'Association Professionnelle des Assureurs Mauritaniens (APAM), l'évènement avait pour thème central : « **l'assurance au service du développement économique et social de l'Afrique** ». Un thème qui rappelle le rôle crucial de l'assurance dans la stimulation de la croissance économique, la création d'emplois et l'amélioration du bien-être des populations africaines.

La conférence a débuté par le discours d'ouverture de **Monsieur Haimoud Bashir Kamal**, Président de l'APAM, qui a chaleureusement remercié l'assistance et la FANAF pour leur

présence en Mauritanie.

Par la suite, le président de la FANAF, **Monsieur César Ekomie Afene** a souligné le fait que le développement économique et social de l'Afrique est un défi majeur pour tous nos gouvernants et l'espoir d'un mieux-être pour les peuples. C'est à ce titre que l'atteinte des objectifs de développement suppose de repenser les fondamentaux de la gouvernance de nos organisations pour proposer des solutions novatrices aptes à relever le niveau du bien-être de nos populations.

Pour rappel, les missions de la FANAF sont clairement définies, à savoir : fixer les grandes orientations de la Fédération, approuver les états financiers de la Fédération, fixer les cotisations des Membres, modifier les statuts, voter toutes autres résolutions ne relevant pas des attributions d'un autre organe etc...

Cette édition qui a enregistré plus de 800 participants fut riche en échanges et en découvertes. Une belle occasion d'écouter des experts et des leaders du secteur de l'assurance,



de partager leurs visions et perspectives, de découvrir les innovations et les meilleures pratiques en matière d'assurance en Afrique, de rencontrer des professionnels de l'assurance de tout le continent et également de nouer des contacts précieux.

Parmi les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale figurent :

- **L'adoption du rapport du Bureau Exécutif sur les activités menées au cours de l'exercice 2023 ;**
- **L'approbation des comptes annuels 2023 ;**
- **L'approbation du plan d'action 2024 ;**
- **L'adoption du budget 2024 arrêté à la somme de FCFA 777,7 millions en recettes et en dépenses ;**
- **Le maintien de la cotisation annuelle de chaque société membre à FCFA 2,5 millions, payable avant le 31 mai 2024 ;**
- **Le paiement d'une subvention de FCFA 20 millions à l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé au titre de l'année 2024 ;**
- **L'approbation des demandes d'adhésion de trois sociétés qui sont Coris Assurances (Côte d'Ivoire), Chanas Assurances Vie**

(Cameroun) et Générale Assistance (Tunisie) ; toutefois, cette édition a enregistré deux retraits volontaires à savoir, Sanlam Assurance (Guinée Conakry) et Sanlam Assurance (Gabon) ;

- **La création d'une commission genre aux seins des fédérations et Associations professionnelles afin d'impulser auprès des membres la politique du genre.**

Il était question au cours de ces assises de rappeler les efforts de l'Afrique pour le développement optimal du secteur des assurances ; inciter tous les pays africains à s'y intéresser davantage, car ce secteur a un potentiel important pour contribuer au développement économique et social de l'Afrique.

Ainsi, en s'attaquant aux défis qui freinent son développement et en innovant, le secteur de l'assurance peut jouer un rôle crucial dans la transformation de l'Afrique.

Rendez-vous a été pris en **février 2025 à Marrakech au Maroc** pour la **49^{ème} Assemblée Générale de la FANAF.**

Julien NGUE

48th FANAF General Assembly in Nouakchott



The 48th General Assembly of the African National Insurance Companies Federation (FANAF) was held from 18 to 22 February 2024. This meeting was held at the Nouakchott Conference Center in Mauritania, under the distinguished patronage of His Excellency **Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani**, President of the Republic.

Organized by FANAF in partnership with the Professional Association of Mauritanian Insurers (APAM), the event had as main theme: **"Insurance at the service of Africa's economic and social development"**. This theme recalls the crucial role of insurance in the boosting of economic growth, job creation and the improvement of the well-being of the African population.

The conference began with the opening speech by **Mr. Haimoud Bashir Kamal**, president of APAM who heartily thanked the participants and FANAF for their presence in Mauritania.

Later on, the president of FANAF, **Mr. César Ekomie Afene** underscored the fact that Africa's economic and social



development is a major challenge for all our leaders and the hope for a better well-being of our people. It is on this note that the attainment of development objectives supposes a review of the governance fundamentals of our organizations to propose innovative solutions suitable to improve the living standards of our people.

As a reminder, the missions of FANAF are clearly defined which comprise: elect the Executive Bureau members, fix the major orientations of the Federation, approve the financial statements of the Federation, fix Members contributions, modify the articles of association, vote all other resolutions that do not fall under the attributions of another organ...

This edition which registered over 800 participants was rich in terms of discussions and discoveries. It was a good opportunity to listen to experts and leaders of the insurance sector, share their views and perspectives, discover the innovations and best practices in the domain of insurance in Africa, meet insurance professionals of the entire continent and also create precious contacts.

Among the resolutions adopted by the General Assembly we have:

- **Adoption of the Executive Bureau's report on the activities for the 2023 financial year;**
- **Approval of the 2023 annual accounts;**

- **Approval of the 2024 action plan;**
- **Adoption of the 2024 budget which stands at the sum of 777.7 million FCFA in terms of income and expenditure;**
- **Maintenance of the annual contribution for each member company at 2.5 million FCFA payable before May 31, 2024;**
- **Payment of a subvention of 20 million FCFA to the International Insurance Institute (IIA) of Yaoundé for the year 2024;**
- **Approval of the membership application of three companies which include Coris Assurance (Ivory Coast) Chanas Assurances Vie (Cameroon) and Générale Assistance (Tunisia); however, this edition registered two voluntary withdrawals, namely: Sanlam Assurance (Guinea – Conakry) and Sanlam Assurance (Gabon);**
- **The creation of a gender commission within professional federations and Associations in order to boost the gender policy among members.**

During this meeting it was a matter of recalling Africa's efforts for the optimal development of the insurance sector; encouraging all African countries to get more interested in the sector for this sector has an enormous potential to contribute in the economic and social development of Africa.

Thus, by confronting the challenges that obstruct its development and by innovating, the insurance sector can play a significant role in Africa's transformation.

It was announced at the end of the meeting that the **49th FANAF General Assembly** will hold **in Marrakech, Morocco in February 2025.**

Julien NGUE



**ON VOUS A COMPRIS !
NE JONGLEZ PAS AVEC L'ASSURANCE
AUTO, ÉVITEZ LA DOUBLE PEINE*
EN CAS D'ACCIDENT !**



ASAC

Association des Sociétés
d'Assurances du Cameroun

Tendances-
Cameroun
www.tendances-cameroun.com

* PRISON EVENTUELLE ET SOMMES IMPORTANTES A PAYER



ASAC



Officiel ASAC



@ASAC_OFFICIEL

FOCUS

Formation du secteur des assurances sur les nouveautés de la Loi de Finances 2024

La publication de la Loi de Finances (LF) 2024 a suscité moult interrogations aussi bien chez les travailleurs du secteur des assurances que par les sociétés d'assurances.

C'est dans la perspective de permettre l'appropriation des nouvelles dispositions fiscales que l'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC) a organisé un séminaire le 18 janvier 2024 au Best Western Hôtel de Douala. Ce séminaire, animé par les cadres de la Direction Générale des Impôts (DGI), avait pour thème : les mesures nouvelles de la Loi de Finances 2024.

Les trois principales articulations du thème de ce séminaire étaient :

- 1. Les innovations fiscales de la Loi de finances 2024 ;**
- 2. Les innovations au régime fiscal de la dépense publique ;**
- 3. Les régimes de promotion socio-économique.**

Compte tenu de l'importance et de la sensibilité du sujet et du dialogue permanent entre employeurs et employés, nous nous focaliserons sur les mesures d'élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) dans la catégorie des traitements et salaires. Rappelons de façon sommaire que les innovations fiscales de la LF 2024 portent sur les mesures d'élargissement de l'assiette, les mesures de sécurisation des recettes, les mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, les mesures de promotion du civisme fiscal et enfin les mesures d'amélioration du climat des affaires.

S'agissant des mesures d'élargissement de l'assiette des traitements et salaires, trois nouvelles dispositions phares sont à noter.

1- Élargissement de la liste des avantages en nature faisant l'objet d'une estimation

Situation avant la LF pour l'exercice 2024

Avant cette LF et ce, conformément aux articles 32, 33 et 34 du Code Général des Impôts (CGI), il était tenu compte pour la détermination de la base d'imposition à l'IRPP, le montant brut des traitements, indemnités, émoluments, salaires, pensions et rentes viagères ainsi que tous les avantages en nature ou en argent accordés aux intéressés. L'estimation des avantages en nature était faite selon le barème ci-après, appliqué au salaire brut taxable :

Logement : 15%
Electricité : 4%
Eau : 2%
Par domestique : 5%
Par véhicule : 10%
Nourriture : 10%

Modifications apportées par la LF 2024

Quatre autres avantages en nature ont été rajoutés à ceux précédemment cités. Il s'agit de

Carburant : 10%
Téléphone : 5%
Gardiennage : 5%
Internet : 5%

2- Imposition des avantages en nature versés en argent

Situation avant la LF pour l'exercice 2024

Avant la LF 2024, toute indemnité en argent représentative d'avantages en nature devait être comprise dans la base d'imposition dans la limite des taux prévus, sauf disposition expresse les exonérant.

Modification apportée par la LF 2024

La LF 2024 consacre l'imposition intégrale de tout avantage en nature versé en argent. Désormais suivant l'article 33 alinéa 2, toute indemnité en argent représentative d'avantages en nature doit être comprise dans la base d'imposition pour son montant réel, sauf disposition expresse les exonérant.

Par ailleurs, il est important de noter que chaque avantage en nature non listé, sera dorénavant estimé à leur son coût réel.

Pour rappel, est considéré comme avantage en nature selon une doctrine de la CNPS, l'action qui consiste à fournir ou à mettre à disposition un bien ou un service par un employeur afin de permettre au salarié de faire l'économie des frais qu'il aurait dû normalement supporter.

3- Plafonnement de l'abattement des frais professionnels

Situation avant la LF pour l'exercice 2024

Le montant net du revenu imposable se déterminait en déduisant du montant brut des sommes payées et des avantages en nature ou en argent accordés, les frais professionnels calculés forfaitairement au taux de 30 % sans plafonnement.

Modification apportée par la LF 2024

Le montant net du revenu imposable est déterminé en déduisant du montant brut des sommes payées et des avantages en nature ou en argent accordés, les frais professionnels calculés forfaitairement au taux de 30 % avec plafonnement à F CFA 4 800 000 /année, soit FCFA 400 000 /mois.

Également, d'autres informations importantes concernant les revenus des personnes physiques ont été abordées. Il s'agit en l'occurrence de la consécration de l'imposition au Cameroun au titre de l'IRPP, de l'ensemble des revenus mondiaux des personnes qui y ont leur domicile fiscal et de l'exigence des déclarations de l'IRPP 2023 pour chaque citoyen sur le portail web de la DGI (www.impôts.cm) au plus tard le **30 juin 2024**.

De façon générale, cet élargissement aura pour conséquence la baisse du salaire net des travailleurs de notre secteur d'activité. Certaines simulations faites par des cabinets fiscaux et les RH des entreprises montrent que pour certaines catégories de salariés, il s'agira d'une baisse de salaire très significative.

Pour la majorité des participants, ces mesures d'élargissement de l'assiette sont surabondantes vu qu'il s'agit en fait de trois réformes en une, ce qui conduit inéluctablement à la baisse substantielle des salaires nets des personnels des sociétés d'assurances ; et inopinées parce que ces réformes interviennent au cours d'une année où le CGI prévoit l'avènement de nouveaux impôts et redevances dans divers secteurs d'activité, ce qui a eu pour conséquence une inflation notamment la hausse du prix du carburant et de certains produits de consommation.

En ce qui concerne les mesures fiscales proprement dites, plusieurs suggestions ont été faites aux exposants.

S'appuyant sur ces échanges, l'ASAC et l'ensemble du Patronat ont sollicité de l'Administration un ajournement de l'application de cette mesure. Nous sommes heureux de constater que cette doléance a été prise en compte comme l'atteste la correspondance de Monsieur le Ministre des Finances du 12 Janvier 2024, de surseoir à l'application des dispositions fiscales nouvelles sur les salaires.

Daniel DOUALLA

LA VIE DE L'ASAC

Chiffre d'affaires provisoire 2023 du marché des assurances au Cameroun

Sur la base des états provisoires, le chiffre d'affaires du marché camerounais des assurances s'établit au 31 décembre 2023 à FCFA 272,55 milliards contre FCFA 256,34 milliards en 2022, soit une progression de 6,32%. Le marché non vie représente 67,42% et la grande branche vie 32,58%.

La non vie a connu une évolution de 8,97% par rapport à 2022. Cette progression est tirée principalement par les catégories Accidents Corporels et Maladie FCFA +5,85 milliards, Incendie et autres Dommages aux Biens FCFA +4,67 milliards, Autres Risques Automobile FCFA +4,58 milliards, et Autres Risques Directs Dommages FCFA +3,36 milliards, soit respectivement en valeur relative 12,82%, 19,46%, 22,88% et 89%.

Cette évolution est atténuée par la régression de la Responsabilité Civile Automobile FCFA -1,68 milliard, les Acceptations FCFA -1,32 milliard, les Transports Maritimes FCFA -1,27 milliard et la Responsabilité Civile Générale FCFA -196 millions.

La non vie est dominée en 2023 par l'Assurance Automobile (RC + Autres risques) avec FCFA 60,66 milliards contre FCFA 57,76 milliards en 2022, soit une hausse de 5,02%. Elle devance l'Assurance Santé qui passe de FCFA 45,67 milliards en 2022 à 51,53 milliards en 2023. Ces dernières représentent à elles seules 61,04% des émissions de la Branche non vie. L'Incendie & Autres Dommages aux Biens passe de 14,24% des parts en 2022 à 15,61% en 2023. Les transports suivent avec FCFA 21,15 milliards contre FCFA 21,5 milliards en 2022, soit une baisse de -1,63%, avec 11,5% des parts de marché.

Le marché de la vie représente 32,58% du chiffre d'affaires global, avec une évolution de 1,23% par rapport à 2022, la plus faible de ces 10 dernières années.

Ce segment du marché est dominé par les Epargnes Collectives qui contribuent à hauteur de 30,89% de l'assurance vie, contre 9,07% pour l'Epargne Individuelle. La Mixte Individuelle représente 27,03% des parts contre 0,02% pour la Mixte Collective. Le Décès représente globalement 24,03%, soit 18,9% en Assurances Collectives et 5,13% en Assurances Individuelles. La Catégorie Titre de Capitalisation (Collective) 5,41% des parts. La Catégorie Contrat en cas de Vie (Collective) 2,24% contre 1,17% pour sa consœur des Assurances Individuelles.

Les Individuelles représentent 47,84% des parts avec une évolution de 11,74% par rapport à 2022 et les Corporate 52,09% des émissions de la branche, ayant régressé de 6,67% à cause de l'Epargne. Les Acceptations Vie sont également en nette régression, soit de 56,86%. Elles ne représentent que 0,07% des parts.

Enfin, les Assurances de Personnes (Accidents Corporels & Maladie + Vie) progressent de 5,20%. Elles passent de FCFA 133,38 milliards en 2022 à FCFA 140,31 milliards en 2023 et concentrent 51,48% des parts de marché.

Quant aux Assurances Dommages, elles évoluent de 7,55%, passant de FCFA 122,96 milliards en 2022 à FCFA 132,24 milliards en 2023.

Benoît Mendzana

Tableau 1 : Primes émises par Catégorie

Branche \ Catégorie		Primes émises		Variation		Structure dans la grande branche	
		Provisoire 2023	2022	Absolue	Relative	Provisoire 2023	2022
Accidents Corporels et maladie		51 528 873 782	45 674 220 090	5 854 653 692	12,82%	28,04%	27,08%
Véhicules terrestres à moteur	Resp. Civile	36 059 605 590	37 739 042 921	-1 679 437 331	-4,45%	19,62%	22,38%
	Autres risques	24 596 176 613	20 016 915 499	4 579 261 114	22,88%	13,38%	11,87%
Incendie et autres dommages aux biens		28 683 268 320	24 011 129 109	4 672 139 211	19,46%	15,61%	14,24%
Responsabilité civile générale		5 978 938 945	6 175 440 277	-196 501 333	-3,18%	3,25%	3,66%
Transports aériens		3 280 097 265	3 183 890 257	96 207 008	3,02%	1,78%	1,89%
Transports maritimes		15 019 022 429	16 285 927 604	-1 266 905 175	-7,78%	8,17%	9,66%
Autres transports		2 846 228 269	2 026 800 586	819 427 683	40,43%	1,55%	1,20%
Autres risques directs dommages		7 131 685 288	3 773 466 149	3 358 219 138	89,00%	3,88%	2,24%
Crédit caution		5 010 706 984	4 791 329 886	219 377 098	4,58%	2,73%	2,84%
Acceptations dommage		3 632 284 448	4 954 769 728	-1 322 485 279	-26,69%	1,98%	2,94%
ENSEMBLE NON VIE		183 766 887 932	168 632 932 106	15 133 955 826	8,97%	100,00%	100,00%
Assurances individuelles	Contrat en cas de vie	1 041 990 977	0	1 041 990 977		1,17%	0,00%
	Contrat en cas de décès	4 556 981 025	3 014 457 973	1 542 523 052	51,17%	5,13%	3,44%
	Mixte	23 994 794 448	23 421 247 539	573 546 909	2,45%	27,03%	26,70%
	Epargne	8 052 668 129	10 166 564 208	-2 113 896 079	-20,79%	9,07%	11,59%
	Titre de capitalisation	4 801 525 838	1 411 350 000	3 390 175 838	240,21%	5,41%	1,61%
	Complémentaires	26 934 524	0	26 934 524		0,03%	0,00%
	Total Ass. Ind	42 474 894 941	38 013 619 720	4 461 275 221	11,74%	47,84%	43,34%
Assurances collectives	Contrat en cas de vie	1 985 748 071	1 023 946 752	961 801 319	93,93%	2,24%	1,17%
	Contrat en cas de décès	16 783 266 276	16 921 514 247	-138 247 972	-0,82%	18,90%	19,29%
	Mixte	16 936 480	109 474 256	-92 537 776	-84,53%	0,02%	0,12%
	Epargne	27 424 662 379	31 497 849 150	-4 073 186 771	-12,93%	30,89%	35,91%
	Titre de capitalisation	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
	Complémentaires	38 299 498	0	38 299 498		0,04%	0,00%
	Total Ass. Col	46 248 912 704	49 552 784 405	-3 303 871 702	-6,67%	52,09%	56,50%
Acceptations vie		61 377 999	142 292 020	-80 914 021	-56,86%	0,07%	0,16%
ENSEMBLE VIE & CAPITALISATION		88 785 185 644	87 708 696 145	1 076 489 498	1,23%	100,00%	100,00%
ENSEMBLE		272 552 073 575	256 341 628 251	16 210 445 324	6,32%		

Tableau 2 : Chiffre d'Affaires par Compagnie Non Vie

Société Non Vie	Chiffre d'affaires		Variation		Structure	
	Provisoire 2023	2022	Absolue	Relative	Prov. 2023	2022
ACTIVA	17 932 808 672	18 599 570 090	-666 761 418	-3,58%	9,76%	11,03%
AGC	6 143 592 911	5 348 766 354	794 826 557	14,86%	3,34%	3,17%
ALLIANZ	11 776 364 596	12 382 838 983	-606 474 388	-4,90%	6,41%	7,34%
AREA	6 281 753 377	3 639 743 224	2 642 010 153	72,59%	3,42%	2,16%
ATLANTIQUE	9 342 902 206	9 852 855 174	-509 952 968	-5,18%	5,08%	5,84%
AXA	23 104 976 191	22 374 887 937	730 088 254	3,26%	12,57%	13,27%
CHANAS	20 099 315 768	18 306 617 197	1 792 698 571	9,79%	10,94%	10,86%
CPA	2 465 250 807	2 373 086 402	92 164 405	3,88%	1,34%	1,41%
GMC	10 283 873 609	10 471 893 528	-188 019 919	-1,80%	5,60%	6,21%
NSIA	11 202 914 143	11 154 412 140	48 502 003	0,43%	6,10%	6,61%
PROASSUR	4 165 356 156	2 971 787 874	1 193 568 282	40,16%	2,27%	1,76%
PRUBGI	9 844 924 181	8 286 565 364	1 558 358 817	18,81%	5,36%	4,91%
ROYAL ONYX	4 005 821 280	3 046 748 561	959 072 719	31,48%	2,18%	1,81%
SAAR	20 553 003 253	18 076 855 462	2 476 147 791	13,70%	11,18%	10,72%
SANLAM	14 132 994 161	10 012 168 119	4 120 826 042	41,16%	7,69%	5,94%
SUNU	5 095 836 709	4 878 451 070	217 385 639	4,46%	2,77%	2,89%
ZENITHE	7 335 199 913	6 855 684 627	479 515 286	6,99%	3,99%	4,07%
ENSEMBLE N. V.	183 766 887 932	168 632 932 106	15 133 955 826	8,97%	100,00%	100,00%

Tableau 3 : Chiffre d'Affaires par Compagnie Vie

Société Vie	Chiffre d'affaires		Variation		Structure	
	Prov. 2023	2022	Absolue	Relative	Prov. 2023	2022
ACAM VIE	2 652 943 853	2 200 270 068	452 673 785	20,57%	2,99%	2,51%
ACTIVA VIE	9 316 099 207	9 643 498 623	-327 399 416	-3,40%	10,49%	10,99%
ALLIANZ VIE	22 789 642 355	25 669 081 414	-2 879 439 059	-11,22%	25,67%	29,27%
NSIA VIE	2 780 481 050	2 928 243 103	-147 762 053	-5,05%	3,13%	3,34%
PRUBLI	22 575 680 897	20 324 534 257	2 251 146 640	11,08%	25,43%	23,17%
SAAR VIE	6 014 767 840	6 123 006 265	-108 238 425	-1,77%	6,77%	6,98%
SANLAM LIFE	3 513 527 939	3 203 681 461	309 846 478	9,67%	3,96%	3,65%
SONAM VIE	2 692 263 167	3 365 041 242	-672 778 075	-19,99%	3,03%	3,84%
SUNU VIE	8 816 753 486	8 081 755 555	734 997 931	9,09%	9,93%	9,21%
WAFA VIE	7 633 025 849	6 169 584 157	1 463 441 692	23,72%	8,60%	7,03%
ENSEMBLE VIE	88 785 185 644	87 708 696 145	1 076 489 498	1,23%	100,00%	100,00%

Benoit Mendzana

Changement d'adresse des bureaux du Secrétariat Exécutif de l'ASAC



Association des Sociétés d'Assurances du cameroun

COMMUNIQUE

Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que les bureaux du Secrétariat Exécutif de l'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC) anciennement situés à Akwa, Boulevard de la Liberté, Ex immeuble SOCAR, 3^{ème} étage ont été transférés à **Akwa, immeuble Activa, rue Prince de Galles au 5^{ème} étage A** depuis le **16 Février 2024**.

Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte cette modification.

Veuillez croire, **Mesdames et Messieurs**, en l'assurance de notre considération distinguée.



Le Secrétaire Exécutif,

Emmanuel EBONGO

CA BOUGE !

Ça bouge dans le secteur des assurances !



NSIA Assurances:

M. William NGUIMKENG
Directeur Général

Depuis le 21 Mars 2024, M. **William NGUIMKENG** est le nouveau Directeur Général de la société NSIA Assurances. Il occupait précédemment le poste de **Directeur Général Adjoint** de la même société.



NSIA Vie Assurances:

M. Hugues Olivier BAGNEKI
Directeur Général

NSIA Vie Assurances a promu M. **Hugues Olivier BAGNEKI** au poste de Directeur Général depuis le 21 Mars 2024. Avant sa promotion, il occupait le poste de **Directeur Général Adjoint** dans la même compagnie d'assurance.

Felicia Nkondock

**ON VOUS A COMPRIS !
EVITEZ LES EMBOUTEILLAGES,
FACILITEZ LE PAIEMENT RAPIDE
DU SINISTRE
GRÂCE AU CONSTAT AMIABLE**



ASAC

Association des Sociétés
d'Assurances du Cameroun

Tendances

f ASAC | Officiel ASAC | @ASAC_OFFICIEL



VOTRE AVIS COMPTE

Assainissement du marché des assurances : parole à l'homme de la rue

Pour rappel, l'assurance est un contrat qui garantit en contrepartie du versement d'une cotisation, aussi appelée prime, des prestations précises à un individu, à une association ou à une entreprise en cas de réalisation d'un risque clairement identifié par le contrat. Au Cameroun, il existe plusieurs produits et services d'assurance commercialisés parmi lesquels, l'assurance automobile qui est une assurance obligatoire et très connue, l'assurance maladie, l'assurance décès...

L'assurance dans notre pays est une préoccupation pour de nombreux individus tant par sa méconnaissance que par la volonté d'assainir le secteur des assurances.

Nous allons pour notre intérêt en tant qu'assureur, laisser la parole à l'homme de la rue sur le sujet.

Avis sur les préoccupations financières

Les contraintes financières (vie chère, inflation...) devraient être prises en compte afin d'adapter les primes aux risques couverts et au pouvoir d'achat réel des populations. Ils estiment que les primes ne sont pas accessibles pour de nombreuses personnes à faible revenu, et que cela limite l'accès à une protection d'assurance adéquate. Les assureurs devraient prendre des mesures visant à rendre l'assurance plus abordable et plus accessible à tous les segments de la population.

Ils expriment leurs déceptions

Ils expriment leurs déceptions face aux timides progrès dans l'assainissement de l'assurance au Cameroun. Notamment, dans les cas de fraudes, de mauvaise gestion ou de pratiques commerciales abusives de la part des compagnies d'assurance, qui ont un impact négatif sur les consommateurs. Ils critiquent également l'inefficacité des mesures prises par les autorités pour remédier à ces problèmes

et soulignent le besoin urgent de réformes plus profondes et de sanctions plus sévères à l'encontre des fautifs.

Ils exhortent à la sensibilisation

Ils notent un manque de sensibilisation et d'éducation du public sur l'importance de l'assurance de façon générale et les produits d'assurance adaptés aux besoins réels. Le Gouvernement et les assureurs devraient mettre en place des programmes éducatifs visant à informer les consommateurs sur leurs droits en matière d'assurance, ainsi que sur les risques auxquels ils sont exposés et les options disponibles pour se protéger.

Malgré tout, ils sont Optimistes

Ils sont optimistes quant aux efforts déployés par le Gouvernement, les assureurs et autres parties prenantes pour l'amélioration du secteur des assurances au Cameroun. Notamment les réformes en cours, telles que l'introduction de nouvelles lois (la Loi du 16 Juillet 2015 instituant un Fonds de Garantie Automobile, Assurance Location Conteneurs (ALC) dont le fondement est l'article 10 de la Loi de Finances N° 2017/021 du 20 Décembre 2017 ; toutefois, les Décrets d'application restent en attente...) et réglementations visant à renforcer la transparence et la responsabilité des compagnies d'assurance, la sécurisation des attestations d'assurance automobile à travers le changement des couleurs de celles-ci, les travaux de digitalisation, l'existence de la Commission Nationale d'Arbitrage et Contentieux Divers (CNA) et du système d'Indemnisation Directe des Assurés (IDA)...

Ils espèrent que ces mesures aboutissent à une meilleure protection des assurés et à une plus grande fiabilité des services d'assurance.

Pierre MBOUMMA et Alfred NKOYOG

ON VOUS A COMPRIS !
PRÉPARONS LA RETRAITE
QUE VOUS DÉSIREZ
GRÂCE AUX ASSURANCES RETRAITE



ASAC

Association des Sociétés
d'Assurances du Cameroun



LES METIERS DE L'ASSURANCE

Le métier de Mandataire Non Salarié

Le domaine de l'assurance est très exigeant car il nécessite une pluridisciplinarité et une remise en question permanente afin d'apporter des solutions appropriées aux nouveaux risques. Malgré les contraintes, il regorge de ressources humaines variées. C'est un secteur qui présente des opportunités professionnelles intéressantes avec une variété de postes et de métiers en l'occurrence celui du **Mandataire Non salarié** (MNS) qui contribue à la souscription des polices d'assurance, à l'indemnisation optimale des sinistrés, à la satisfaction de la clientèle...

Les compétences et les qualités requises d'un MNS en assurance sont plurielles. Il est recommandé d'avoir une aisance relationnelle, une fibre commerciale mais aussi un certain sens de l'organisation. Les compétences numériques sont également valorisées, le digital étant aujourd'hui omniprésent dans ce domaine et de plus en plus recherché pour moderniser les services du secteur des assurances.

Activité fortement réglementée, le métier de MNS est régi par le Livre V du Code CIMA, Articles 505 et 515. Il peut agir pour un Courtier, un Agent Général ou une Société d'Assurance qui lui a donné un mandat aux fins de le représenter selon les termes du contrat.

En principe, le MNS (souvent dénommé apporteur libre) est chargé de gérer un portefeuille clients mais aussi de le développer en faisant de la prospection, de la conversion et de la fidélisation. Il doit connaître les produits de son mandant pour pouvoir les proposer aux prospects et aux clients. Il doit avoir une fibre commerciale tout en restant professionnel et proposer des solutions d'assurance adaptées aux besoins de ses interlocuteurs. Le conseil est effectivement primordial dans ce métier car il doit pouvoir orien-

ter ses clients afin qu'ils jouissent des bénéfices du ou des contrats souscrit(s).

Le statut du MNS est assez singulier. Ce professionnel est un intermédiaire indépendant, non salarié, rémunéré à la commission sur la base des ventes réalisées. Par ailleurs, il n'est pas propriétaire de son portefeuille clients, c'est la compagnie mandante qui en détient la propriété. Le recours aux professionnels ayant ce statut est assez régulier sur le Marché des assurances au Cameroun.

Selon l'Article 515 du Code CIMA, les personnes physiques qui souhaitent devenir des MNS doivent justifier au préalable à leur entrée en fonction :

- Soit de la possession d'un diplôme mentionné sur une liste fixée par la Commission de Contrôle après avis des instances professionnelles représentatives des entreprises d'assurance ainsi que de l'accomplissement d'un stage professionnel ;
- Soit de l'exercice à temps complet pendant six mois au moins de fonctions relatives à la production ou à l'application de contrats d'assurances, dans les services intérieurs ou extérieurs d'une entreprise d'assurance, d'un courtier ou d'une société de courtage d'assurance, d'un agent général d'assurance, ainsi que de l'accomplissement d'un stage professionnel.

En tant que professionnel indépendant, il a une autonomie sur son emploi du temps et est rémunéré par les commissions sur l'ensemble des produits d'assurances qu'il a commercialisés. Cela peut être particulièrement attrayant pour les personnes à la recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ou ayant d'autres engagements.

ON VOUS A COMPRIS !

**SANS VOUS NOUS
NE SOMMES RIEN**



ASAC

Association des Sociétés
d'Assurances du Cameroun

f ASAC in Official ASAC @ASAC_OFFICIEL



grité du marché. C'est pourquoi, les MNS sont généralement soumis à des exigences par les autorités réglementaires (au Cameroun le MIN-FI, CIMA...). De plus, les MNS doivent souvent se conformer à des codes de conduite et à des normes éthiques établis par des associations professionnelles ou des organismes de réglementation. Ces lignes directrices régissent divers aspects de la conduite à tenir par les MNS, notamment la confidentialité des informations, la gestion des fonds des clients et la résolution des conflits d'intérêts.

Les sociétés d'assurances peuvent imposer des exigences contractuelles supplémentaires aux MNS avec lesquels elles collaborent, telles que des objectifs de vente, des indicateurs de performance et la conformité avec les politiques et procédures de l'entreprise.

En somme, le rôle d'un MNS en assurance est complexe, exigeant une combinaison d'habiletés en vente, d'expertise de l'industrie et de conformité réglementaire. Bien qu'il offre des opportunités d'indépendance, de gains potentiels et de développement professionnel, les MNS doivent naviguer à travers des défis tels que la variabilité des revenus, l'exigence réglementaire et la concurrence sur le marché pour réussir dans ce domaine dynamique.

Vanessa MBOULE

En principe, le métier du MNS peut permettre un revenu assez intéressant selon le dynamisme et la conjoncture dans la zone où il exerce. En outre, ce métier peut lui permettre de diversifier ses activités et d'accroître ses revenus. Ce statut offre une opportunité de gains élevés mais il est important de souligner que les tâches administratives sont à assumer soi-même, sachant que les revenus d'un MNS sont fluctuants.

Dans de nombreux pays, l'industrie de l'assurance est fortement réglementée pour protéger les consommateurs et maintenir l'inté-

EMPLOI : LES ASSUREURS RECRUTENT

Avis d'appel à candidatures pour le recrutement d'un RSSI à la CICA-RE



Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
Joint Reinsurance Company of Member States of the Inter-African Conference for the Insurance Markets

SL/HKZ/TA

N° 2525 2024/CICA-RE/DG

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DE SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION

Le Directeur Général de la Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la CIMA (CICA-RE) porte à la connaissance des ressortissants des Etats Membres : **BENIN, BURKINA-FASO, CAMEROUN, CENTRAFRIQUE, CONGO, COTE D'IVOIRE, GABON, MALI, NIGER, SENEGAL, TCHAD, TOGO**, qu'il recrute pour le Siège à Lomé (TOGO) : **Un/une (01) Responsable de Sécurité du Système d'Information (RSSI).**

ATTRIBUTIONS

Sous l'autorité du Directeur Général de la CICA-RE, le Responsable de la Sécurité du Système d'Information sera en charge de la définition et de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques et procédures visant à assurer la sécurité du système d'information de la CICA-RE.

Il/elle devra, notamment :

DEFINITION DE LA STRATEGIE DE SECURITE :

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale de sécurité des systèmes d'information alignée sur les objectifs de la Compagnie ;
- Elaborer, en collaboration avec la Direction du Risk Management, la cartographie des risques SI ;
- Évaluer en permanence les risques de sécurité et ajuster la stratégie en conséquence.

GESTION OPERATIONNELLE DE LA SECURITE :

- Superviser la mise en œuvre des politiques et des procédures de sécurité ;
- Organiser les structures de pilotage des plans d'actions de sécurité au sein des entités de la CICA-RE ;
- Définir les mesures organisationnelles et techniques à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de sécurité ;
- S'assurer de la bonne gestion et du suivi des fournisseurs de services de la CICA-RE en matière de bonnes pratiques SSI ;
- Gérer la relation avec les interlocuteurs homologues et autres parties prenantes (Services de Police par exemple) ;

UN REASSUREUR QUI RASSURE

1

Organisation Internationale à Gestion Commerciale avec Conseil d'Administration - Société au Capital de 60 000 000 000 de Francs CFA

Cité OUA-Lomé 2- 07 BP 12 410 Lomé N'gô • LOMÉ-TOGO • Tél. : (+228) 22 23 62 62/65/69 • Fax : (+228) 22 61 35 94/95 - E-Mail : cica-re@cica-re.com Site Web : www.cica-re.com

- Développer et mettre en œuvre des procédures de sécurité pour les logiciels d'application, réseaux et systèmes ;
- Analyser les risques conformément aux référentiels NIST et ISO 27005 ;
- Rédiger une politique de sécurité basée sur les contrôles ISO 27001 et NIST SP 800-53 ;
- Développer des méthodes pour surveiller et mesurer les risques, la conformité et les efforts d'assurance ;
- Mettre en place des contrôles de sécurité selon les bonnes pratiques et les normes internationales ;
- Maîtriser le cadre légal et réglementaire relatif à la cyber sécurité et à la protection des données à caractère personnel ;
- Contrôler et évaluer la conformité du système aux exigences de sécurité, de résilience et de fiabilité des technologies de l'information ;
- Faire le suivi et le monitoring des activités de tous les prestataires extérieurs à la CICA-RE pour mitiger les risques de sécurité ;
- Fournir des recommandations sur les améliorations et les mises à niveau possibles ;
- Superviser les tests de vulnérabilité et des évaluations de sécurité et documenter les leçons apprises et les mesures prises ;
- Élaborer des plans de réponse aux incidents, de continuité des activités et de reprise après sinistre et organiser des exercices selon les besoins ;
- Soutenir la conception et la mise en place d'un centre d'opérations de sécurité (SOC) pour la CICA-RE afin de renforcer la posture de sécurité globale et d'améliorer la résilience du système d'information en matière de cyber sécurité.

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE:

- Assurer la conformité aux normes et réglementations en matière de sécurité de l'information ;
- Collaborer avec les parties prenantes internes et externes pour garantir la conformité ;
- S'assurer que le personnel et les contractants de la CICA-RE traitent efficacement les problèmes de sécurité, en apportant des solutions, si nécessaire.

VEILLE TECHNOLOGIQUE:

- Suivre les évolutions technologiques et les tendances en matière de cyber sécurité ;
- Intégrer les meilleures pratiques et les technologies émergentes dans la stratégie de sécurité.

SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ:

- Organiser régulièrement des sessions de formation/sensibilisation à la sécurité pour le personnel et les partenaires de la CICA-RE ;

- Promouvoir une culture de la sécurité informatique au sein de la CICA-RE.

GESTION DES EQUIPES DE SECURITE :

- Constituer, former et superviser les membres de l'équipe de sécurité informatique ;
- Assurer le développement professionnel continu de l'équipe.

ÉVALUATION DES RISQUES:

- Effectuer des évaluations régulières des risques liés à la sécurité de l'information ;
- Mettre en œuvre des mesures proactives pour réduire les vulnérabilités.

GESTION DES PROJETS DE SECURITE :

- Superviser la mise en œuvre de projets de sécurité informatique ;
- Collaborer avec d'autres directions pour intégrer la sécurité dans les initiatives de la Compagnie.

ASSURER LA CONTINUITE DU SERVICE :

- Préparer et mettre en œuvre un plan de continuité informatique, dans le cadre du plan de continuité des activités (PCA) ;
- Préparer et mettre en œuvre un plan de reprise informatique, dans le cadre du plan de reprise des activités (PRA) ;

PROFIL

a – Qualifications et compétences requises

Les candidats doivent avoir :

- Un diplôme d'ingénieur (Bac+5) en Génie Informatique, Réseaux, Télécommunication ou équivalent avec au moins sept (07) années d'expériences dans la sécurisation des systèmes d'information ;
- Ou un diplôme d'ingénieur (Bac+4) en Génie Informatique, Réseaux, Télécommunication ou équivalent avec au moins quinze (15) années d'expériences dans la sécurisation des systèmes d'information ;
- Une bonne maîtrise de l'Anglais ;
- Une bonne connaissance des lois, des règlements, des politiques et de l'éthique en matière de sécurité informatique ;
- Une bonne connaissance de la gestion de la maturité de l'architecture d'entreprise ;
- Une connaissance approfondie en matière de pare-feu, VPN, prévention des pertes de données, IDS/IPS ;
- Une bonne connaissance de la norme ISO 27001 et de National Institute of Standards and Technology (NIST) ;
- Une bonne connaissance des normes et standards de sécurités (ISO27001, PCIDSS, NIST, CSF, CIS20, etc.) ;

- Une bonne connaissance des principaux prestataires de la cyber sécurité ;
- Une bonne connaissance des outils d'évaluation et de maîtrise des risques (EBIOS, MEHARI, etc.)
- Des Certifications souhaitées : Certified Chief Information Security Officer (CCISO), ITIL, Certified Information Systems Security Professional (CISSP), ISO 27001, ISO 27005, ISO 27035, CISA, CISM, CISSP, PCI, CHE, CHFI ;
- Une bonne connaissance des enjeux liés à la protection des données personnelles serait un atout.

b. Qualités requises

- Etre ressortissant d'un état membre de la CICA-RE ;
- Avoir satisfait aux lois sur le recrutement dans l'armée de l'Etat dont il est ressortissant si cela est obligatoire ;
- Etre âgé (e) de 25 ans révolus à 45 ans au plus ;
- Être autonome et avoir le sens des responsabilités ;
- Être méthodique, organisé et rigoureux ;
- Être dynamique avec un bon esprit d'initiative ;
- Avoir une bonne capacité d'adaptation et un bon esprit d'équipe ;
- Être apte à effectuer des travaux de nature confidentielle, à travailler sous pression ;
- Être intègre et de bonne moralité.

PIECES A FOURNIR

- Une demande de recrutement pour l'emploi à pourvoir ;
- Un curriculum vitae certifié sincère ;
- Une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu, ainsi que le cas échéant, les copies légalisées de l'acte de mariage, de(s) bulletin (s) de naissance du (ou des) enfant(s) mineur(s) ;
- Une copie certifiée conforme des titres, diplômes et attestations de qualification ;
- Un certificat médical de visite et de contre visite attestant que le candidat remplit les conditions d'aptitude physique exigées, et délivré par les Autorités Médicales agréées par l'Etat d'origine ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois.

AVANTAGES ATTACHES À L'EMPLOI

- Rémunération globale brute équivalente à celles qui sont servies dans les organisations interafricaines de même rang : (salaire de base, indemnités de logement, de sujétion, de transport) à laquelle s'ajoutent diverses indemnités (allocations familiales - indemnité de scolarité – etc.) ;

Handwritten signature

3

- Congé annuel : vingt-cinq (25) jours ouvrés de congé après onze (11) mois d'exercice effectif, avec prise en charge des frais de voyage au pays d'origine tous les deux (02) ans pour le Personnel expatrié.

MODALITES DE RECRUTEMENT

- Seuls les candidats dont les dossiers seront présélectionnés, recevront une réponse ;
- Les candidats présélectionnés subiront un test à Lomé. Des titres de transport seront mis à leur disposition avec prise en charge des frais d'hébergement ;
- Le candidat retenu sera soumis à une période probatoire de six (06) mois à l'issue de laquelle, il lui sera proposé un contrat de travail d'une durée de cinq (05) ans (CDD) qui, à son terme sera, en cas de renouvellement, requalifié en contrat à durée indéterminée (CDI).
- Tout dossier incomplet sera rejeté.

Les dossiers de candidature devront parvenir au Siège de la CICA-RE au plus tard le 30 mai 2024 à l'une des adresses suivantes :

CICA-RE
07 BP : 12410 Lomé Nyéko
REPUBLIQUE TOGOLAISE
Email : cica-re@cica-re.com

Fait à Lomé, le 15 AVR 2024

Le Directeur Général,


DIARASSOUBA Karim



Avis d'appel à candidatures pour le recrutement d'un Auditeur Senior à la CICA-RE



Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
Joint Reinsurance Company of Member States of the Inter-African Conference for the Insurance Markets

CICA-RE

HKZ/TT/TA

N° 2599 2024/CICA-RE/DG

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT D'UN (01) AUDITEUR SENIOR A LA CICA-RE

Le Directeur Général de la Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la CIMA (CICA-RE) porte à la connaissance des ressortissants des Etats Membres : **BENIN, BURKINA-FASO, CAMEROUN, CENTRAFRIQUE, CONGO, COTE D'IVOIRE, GABON, MALI, NIGER, SENEGAL, TCHAD, TOGO**, qu'il recrute pour le Siège à Lomé (TOGO) : **Un (01) Auditeur Senior**.

ATTRIBUTIONS DU POSTE

Rattaché à la Direction de l'Audit Interne, sous l'autorité hiérarchique de l'Auditeur en Chef, l'Auditeur Senior aura pour attributions :

1) Participer à la conception et à l'exécution des plans d'audit

- Elaborer les projets de plan d'audit pluriannuel axé sur les risques et déterminer les objectifs, la portée, les critères et la méthodologie à utiliser ainsi que les ressources humaines et budgétaires nécessaires ;
- Elaborer les projets de programme d'audit ou modifier les programmes existants, le cas échéant, afin d'évaluer l'efficacité des processus opérationnels ;
- Proposer des approches et techniques d'audit applicables pour faciliter la réalisation de l'audit et préparer le mémorandum de planification à soumettre à l'examen de l'Auditeur en chef et à l'approbation du Directeur l'Audit Interne ;
- Mener les missions d'audit en collectant des données, des documents et informations, en testant et en analysant ces informations, en identifiant les faiblesses et les causes, les erreurs, le non-respect des politiques et des procédures, etc. ;
- Orienter, former et conseiller les auditeurs juniors dans l'exécution des missions d'audit et veiller au respect des procédures et calendriers d'audit.

2) Participer au bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne

- Evaluer l'efficacité du dispositif de contrôle interne ;
- Assister les directions et services opérationnels dans la mise en œuvre des recommandations issues des différents audits.

1

UN REASSUREUR QUI RASSURE

Organisation Internationale à Gestion Commerciale avec Conseil d'Administration - Société au Capital de 60 000 000 000 de Francs CFA

Cité OUA-Lomé 2- 07 BP 12 410 Lomé Nyéko • LOME-TOGO • Tél. : (+228) 22 23 62 62/65/69 • Fax : (+228) 22 61 35 94/95 - E-Mail : cica-re@cica-re.com Site Web : www.cica-re.com

3) Préparer les rapports d'audit sous la supervision de l'Auditeur en Chef pour les soumettre à l'approbation du Directeur de l'Audit Interne

- Préparer les projets de rapport d'audit préliminaire contenant des observations, des conclusions et des recommandations ainsi que les projets de rapport final d'audit après avoir intégré les commentaires des départements audités.

4) Assurer la fiabilité des informations financières

- S'assurer de la régularité, de la sincérité et de la fiabilité des comptes de la Compagnie ;
- Examiner la conformité de la présentation et des informations reprises dans les états financiers avec les normes comptables applicables ;
- Participer à l'organisation des travaux de commissariat aux comptes afin de garantir une meilleure collecte de l'ensemble des données, informations et documents demandés par les auditeurs externes ;
- Identifier les grandes problématiques liées à la comptabilité et de gestion qui requièrent l'attention de la Direction de l'Audit Interne pour prévenir des éventuelles erreurs ou irrégularités et recommander des mesures correctives, le cas échéant.
- Participer aux missions de conseil sur les questions relatives à la comptabilité, la finance, l'assurance et la réassurance.

PROFIL DU CANDIDAT

- Etre titulaire d'au moins un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Assurance ou d'un Master en comptabilité, Audit, Contrôle, Gestion d'entreprise ou d'un Diplôme d'Expertise Comptable/Audit reconnu au niveau international ;
- Maîtrise des normes d'audit internationales en vue de produire un rapport d'audit de qualité reflétant la situation et les besoins stratégiques de la Compagnie ;
- Maîtrise des applications logicielles comptable et bureautiques couramment utilisées à la Compagnie (Excel, Word, Power points, etc.) ;
- Maîtrise des applications de logiciels d'aide à l'audit serait un atout ;
- Être capable de communiquer de manière efficace (à l'écrit et à l'oral) en français et avoir une bonne connaissance pratique de l'anglais ;
- Être capable de traiter, avec un bon esprit d'équipe et une aisance relationnelle, des questions sensibles dans un environnement multiculturel ;
- Posséder de bonnes qualités interpersonnelles, de supervision, d'analyse, de synthèse et de rédaction.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Justifier de trois (03) à cinq (05) ans d'expériences en matière d'audit ou contrôle dans une Compagnie de Assurance/Réassurance ou dans un Cabinet

professionnel d'audit reconnu au niveau international avec une pratique prouvée dans le contrôle des opérations d'assurance/réassurance ;

- Avoir une expérience dans l'audit des systèmes organisationnel, administratif, financier et comptable.

8/1

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre ressortissant (e) d'un état membre de la CICA-RE ;
- Avoir satisfait aux lois sur le recrutement dans l'armée de l'Etat dont il est ressortissant si cela est obligatoire ;
- Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- Etre âgé (e) au plus de 40 ans au 31 décembre 2024.

PIECES A FOURNIR

- Une demande de recrutement pour l'emploi à pourvoir ;
- Un curriculum vitae certifié sincère ;
- Une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu, ainsi que le cas échéant, les copies légalisées de l'acte de mariage, de(s) bulletin (s) de naissance du ou des enfant(s) mineur(s) ;
- Une copie certifiée conforme des titres, diplômes et attestations de qualification ;
- Un certificat médical de visite et de contre visite attestant que le candidat remplit les conditions d'aptitude physique exigées, et délivré par les Autorités Médicales agréées par l'Etat d'origine ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois.

AVANTAGES ATTACHES À L'EMPLOI

- Rémunération globale brute équivalente à celles qui sont servies dans les organisations interafricaines de même rang : (salaire de base, indemnités de logement, de sujétion, de transport) à laquelle s'ajoutent diverses indemnités (allocations familiales - indemnité de scolarité – etc.) ;
- Congé annuel : vingt-cinq (25) jours ouvrés de congé après onze (11) mois d'exercice effectif, avec prise en charge des frais de voyage au pays d'origine tous les deux (02) ans pour l'Agent et les membres de sa famille pour le Personnel expatrié.

MODALITES DE RECRUTEMENT

- Tout dossier incomplet sera rejeté ;
- Seuls les candidats dont les dossiers seront présélectionnés, recevront une réponse ;
- Les candidats présélectionnés subiront un test à Lomé. Des titres de transport seront mis à leur disposition avec prise en charge des frais d'hébergement ;

- Le candidat retenu sera soumis à une période probatoire de six (06) mois à l'issue de laquelle, il lui sera proposé un contrat de travail d'une durée de cinq (05) ans (CDD) qui, à son terme sera, en cas de renouvellement, requalifié en contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- Les dossiers de candidature devront parvenir au Siège de la CICA-RE au plus tard **le vendredi 31 mai 2024** à l'une des adresses suivantes

CICA-RE 07 BP : 12410 Lomé Nyéko
REPUBLIQUE TOGOLAISE
Email : cica-re@cica-re.com

- **NB** : *Les dossiers transmis par email sont recevables.*

Fait à Lomé, le **17 AVR 2024**

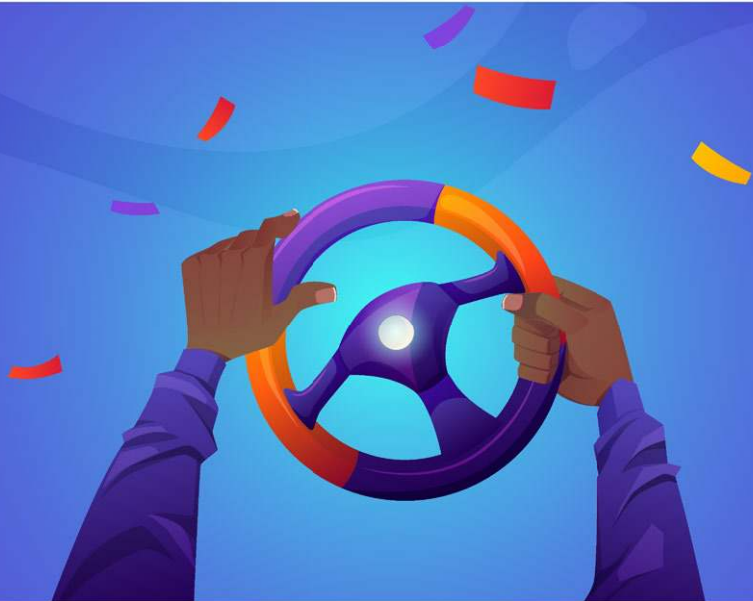
Le Directeur Général Adjoint,



INSTANT FUN

BLAGUE

L'automobile a freiné devant moi. J'ai ralenti. Il a stoppé. J'ai freiné. Il est reparti. J'ai redémarré. Il a freiné de nouveau. J'ai levé le pied aussitôt. Il regardait à droite. Je regardais devant moi. Tout ça pour vous dire que j'ai fini par le heurter à l'arrière.



ON VOUS A COMPRIS !
**SANS VOUS NOUS
NE SOMMES RIEN**



ASAC

Association des Sociétés
d'Assurances du Cameroun



Tendances

f ASAC ln Officiel ASAC @ASAC_OFFICIEL

JEUX

INSURANCE COMPANIES IN CAMEROON (Find the company)

ACTIVA
AGC
ALLIANZ
AREA
PROASSUR
ATLANTIQUE
AXA
PRUDENTIALBENEFICIAL
CHANAS
CPA
GMC
NSIA
ROYALONYX
SAAR
SANLAM
SUNU
ZENITHE

P	A	T	K	A	J	W	U	K	A	V	H	U	A	P
N	R	A	Q	D	L	X	Q	V	R	T	P	A	H	R
D	A	O	D	Y	P	L	I	Q	E	U	T	E	N	U
P	S	X	A	Z	M	T	I	Y	A	L	Q	S	C	D
U	O	F	D	S	C	A	X	A	A	R	I	M	P	E
M	H	A	S	A	S	O	L	N	N	H	G	J	B	N
P	V	V	W	A	O	U	T	N	M	Z	H	R	F	T
V	L	Z	C	I	N	I	R	N	A	V	D	R	J	I
D	U	D	I	L	Q	A	R	A	A	S	M	D	L	A
U	N	I	C	U	Y	D	H	E	G	X	X	R	N	L
A	D	A	E	A	G	C	H	C	U	C	V	X	N	B
W	T	K	Q	U	L	T	V	R	N	U	H	I	K	E
U	M	X	S	Z	I	K	O	B	U	J	K	V	N	N
T	C	P	D	N	A	Y	R	U	S	N	S	D	Q	E
A	P	V	E	X	A	C	Q	R	D	D	G	Y	O	F
P	Y	Z	S	L	E	V	Q	S	K	I	T	K	I	I
C	S	A	O	O	K	K	J	X	C	Z	M	K	C	
I	T	N	N	E	B	V	T	H	R	T	V	R	H	I
I	Y	C	V	M	Q	E	O	N	S	I	A	D	P	A
X	V	L	I	L	S	C	Y	G	P	M	X	I	T	L

CORRECTION JEUX ASSURANCE ET SECURITE

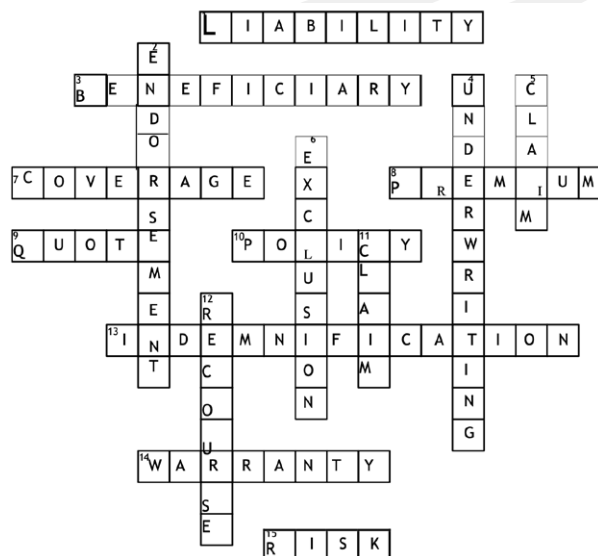
N°45 - INSURANCE_ABCs_QUES

Across

1. Protection against claims resulting from injuries and damage to other people or property.
3. A designated recipient
7. The sum that provides financial protection to the insured, or their family in case of adversities, such as death, accident, illness or disability.
8. The money that is paid by any person or company/business for availing of an insurance policy.
9. an estimate cost for a specific type of policy
10. A document detailing the terms and conditions of a contract of insurance.

6. a provision within an insurance policy that eliminates coverage for certain acts, property, types of damage or locations
11. a formal request to your insurance provider for reimbursement against losses covered under your insurance policy
12. when one party enforces another party to accept its legal liabilities and responsibilities in a contract or something similar

13. compensating another party after a loss has occurred
 14. a promise by the insured party that statements affecting the validity of the contract are true
 15. uncertainty of the occurrence of an event that can cause economic losses
- Down**
2. An amendment to an existing insurance contract that changes the terms of the original policy
 4. The process insurers use to determine risks.
 5. an event, like a fire or Break-in that may damage your home or belongings



MEMBRES DE L'ASAC

Liste des membres

LISTE DES MEMBRES ASAC						
N°	RAISON SOCIALE	DIRECTEURS GENERAUX	ADRESSE	TELEPHONE	Site Web	Email
1	ACTIVA ASSURANCES	Richard LOWE	BP 12970 Douala	233 501 300/233 508 033	www.group-activa.com/cameroun	activa.assur@group-activa.com
2	ACTIVA VIE	Richard LOWE	BP 12970 Douala	233 501 300/233 508 033	www.group-activa.com/cameroun	activa.assur@group-activa.com
3	ACAM VIE	Aymric KAMEGA	BP 2000 Douala	679,453,227	www.acamvie.com	service.clients@acamvie.com
4	ALLIANZ CAMEROUN ASSURANCES	Olivier MALATRE	BP 105 Douala	233,502,000	www.allianz.cm	azcmallianz.cameroun@allianz.com
5	ALLIANZ CAMEROUN ASSURANCES VIE	Olivier MALATRE	BP 105 Douala	233,502,000	www.allianz.cm	azcmallianz.cameroun@allianz.com
6	ASSURANCES GENERALES DU CAMEROUN (AGC)	Jean Claude YOSSA	BP 1290 Douala	233,438,938	www.agc-assurances.com	agc@agc-assurances.com
7	ATLANTIQUE ASSURANCES CAMEROUN	Théophile TCHIO	BP 3073 Douala	243 898 8 54	www.atlantiqueassurances.cm	contact@atlantiqueassurances.cm
8	AREA ASSURANCES S.A	Martial SOJIO	BP 15584 Douala	233 438 197 / 233 438 194	www.areaassurances.com	area@areaassurances.com
9	AXA CAMEROUN	Thierry KEPEDEN	BP 4068 Douala	233 426 271 / 233 426 772	www.axa.cm	axa.cameroun@axa.cm
10	CHANAS ASSURANCES VIE S.A	Nelly BAKANG EPSE YOMBA	BP 109 Douala	233,421,474	www.chanasassurancesvie.com	
11	CHANAS ASSURANCES S.A	Léonce AUGOU	BP 109 Douala	234 421 474/679 803 983	www.chanasassurances.com	chanas@chanasassurances.com
12	CPA	Raphaël FUTE	BP 54 Douala	233 434 381/233 434 382/ 657 490 690	www.cpa-cameroun.com	cpasiege@yahoo.fr
13	GMC ASSURANCES S.A	Jean Victor NGUE	BP 1965 Douala	233 432 133 / 233 432 134 / 233 432 136	www.gmcassurances.com	gmcdirection@gmcassurances.com
14	NSIA ASSURANCES	William NGUIMKENG	BP 2759 Douala	233 502 700/233 433 113/ 233 433 118	www.groupnsia.com	nsiacameroun@groupnsia.com
15	NSIA VIE ASSURANCES	Hugues Olivier BAGNEKI	BP 2759 Douala	233 502 700/233 433 113/ 233 433 118	www.groupnsia.com	nsiaviacameroon2@groupnsia.com
16	PRO ASSUR S.A	Wilfrid MIDONGO	BP 5963 Douala	233,407,005	www.wafaassurance.cm	proassur@proassur.cm
17	PRUDENTIAL BENEFICIAL GENERAL INSURANCE	Eddie Ford BROWN	BP 2328 Douala	233 424 236/233 427 691	www.prubeneficial.cm	clientelegi@prubeneficial.cm
18	PRUDENTIAL BENEFICIAL LIFE INSURANCE	Eddie Ford BROWN	BP 2328 Douala	234 424 236/233 427 691	www.prubeneficial.cm	clientelegi@prubeneficial.cm
19	ROYAL ONYX INSURANCE Cie	Eudoxie DOUYA	BP 12230 Douala	243,663,883	www.royalonyx.cm	info@royalonyx.cm
20	SAAR ASSURANCES	Georges KAGOU	BP 1011 Douala	233 431 760/233 431 765/ 233 431 767	www.saar-assurances.com	contact@saar-assurances.com
21	SAAR VIE	Clément KAMGUIA	BP 4079 Yaounde	222 233 174/233 439 202	www.saargroup.com	saarviepole1@saar-assurances.com
22	SANLAM ASSURANCE CAMEROUN	Cedric VIALLET	BP 12125 Douala	233 502 509/233 502 501	www.sanlam.com	contact@cm.sanlam.com
23	SANLAM ASSURANCE VIE CAMEROUN	Vincent ONGONO NDZOMO	BP 267 Douala	233,430,904	www.sanlam.com	info.cm@cm.sanlam.com
24	SONAM VIE	Oumar Amadou NIANE	BP 4493 Douala	233,421,311		info@sonamviecm.com
25	SUNU ASSURANCES IARDT CAMEROUN	Idrissa FALL	BP 1149 Douala	233,428,480	www.sunu-group.com	cameroun.iardt@sunu-group.com
26	SUNU ASSURANCES VIE CAMEROUN	Dimitri IRIYE	BP 2153 Douala	233,421,246	www.sunu-group.com	cameroun.vie@sunu-group.com
27	Wafa ASSURANCE VIE CAMEROUN	Idriss DIDI EL HOUARI	BP 13072 Douala	233 431 795 / 233 411 796 / 233 431 791	www.wafaassurance.cm	contact@wafaassurance.cm
28	ZENITHE INSURANCE S.A	Maxwell NDECHAM	BP 1540 Douala	233,434,132	www.zenitheinsurance.com	info@zenitheinsurance.com
29	CICA-RE BUREAU REGIONAL AFRIQUE CENTRALE	Barthélémy ZOUA	BP 1176 Douala	233,423,437	www.cica-re.com	cica-re.douala@cica-re.com
30	CONTINENTAL REINSURANCE CAMEROUN S.A	Oumar BA	BP 4745 Douala	233 422 494/233 033 081	www.continental-re.com	info@continental-re.com
31	GHANA REINSURANCE PLC	Roger SIEWE	BP 1117 Douala	233,423,378	www.ghanare.com	info_cameroun@ghanare.com

MEMBRES DE L'ASAC

Liste des membres

Compagnies d'assurances Non vie



Compagnies d'assurances Vie



Réassureurs



ON VOUS A COMPRIS

**C'EST POURQUOI LA PRIME
AUTO DE BASE N'A PAS AUGMENTÉ**



**NE JONGLEZ PAS AVEC
L'ASSURANCE AUTO, ÉVITEZ
LA DOUBLE PEINE* EN CAS
D'ACCIDENT**

* PRISON ET SOMMES ASTRONOMIQUES À PAYER



**RENDEZ LA VIE DURE AUX
FAUSSAIRES ET ARNAQUEURS
GRÂCE À L'ATTESTATION
AUTO SÉCURISÉE**



**ÉVITEZ LES EMBOUTEILLAGES,
FACILITEZ LE PAIEMENT RAPIDE
DU SINISTRE GRÂCE AU CONSTAT
AMIABLE**



**PLACEZ LE PATRIMOINE
FAMILIAL SOUS HAUTE
PROTECTION GRÂCE À
L'ASSURANCE HABITATION**



**PRÉPARONS LA RETRAITE
QUE VOUS DÉSIREZ**

GRÂCE AUX ASSURANCES RETRAITE



rendances

**METTEZ VOTRE FAMILLE À
L'ABRI DES DRAMES DE LA VIE
GRÂCE À L'ASSURANCE DÉCÈS**



**CONSULTEZ VOTRE ASSUREUR,
IL VOUS ACCOMPAGNE
SUR TOUS VOS PROJETS**



**SANS VOUS NOUS
NE SOMMES RIEN**



Tel: (+237) 243 42 06 68 - Email: asac_douala@yahoo.fr - www.asac-cameroun.org

 ASAC

 Officiel ASAC

 @ASAC_OFFICIEL



ASAC

Association des Sociétés
d'Assurances du Cameroun